

Action Logement

Action Logement : qu'est-ce que c'est ?

Action Logement est l'un des principaux acteurs du logement social et intermédiaire en France. Son action s'inscrit au cœur même des territoires, grâce au travail coordonné de ses différentes instances, de ses délégations régionales et de ses nombreuses filiales.

Piloté par les organisations patronales et les organisations syndicales représentatives des salariés, le groupe Action Logement gère paritairement la Participation des employeurs à l'effort de construction (PEEC).



Quelles sont les missions d'Action Logement ?

La PEEC versée par les entreprises assujetties permet à Action Logement de remplir deux missions majeures :

- **Accompagner les salariés dans leur mobilité professionnelle**, via un ensemble de dispositifs (logements sociaux, aides financières, expertise et conseil...) facilitant l'accès au logement, et donc à l'emploi.
- **Financer et construire des logements sociaux et intermédiaires**, en réponse aux enjeux écologiques et sociétaux actuels (éco-habitat, mixité sociale, renouvellement urbain, revitalisation des villes moyennes, etc.).

Action Logement s'engage plus particulièrement auprès des jeunes actifs, des salariés précaires ou en mobilité professionnelle, des travailleurs fragilisés par une perte d'emploi, une maladie, une perte d'autonomie...

En facilitant l'accès au logement des salariés, Action Logement soutient également l'emploi et la performance des entreprises. Son engagement contribue à l'attractivité économique et à l'équilibre social des territoires.

Qui peut bénéficier des aides d'Action Logement ?

Tous les salariés travaillant dans une **entreprise du secteur privé non agricole d'au moins 10 salariés** ou dans une **entreprise du secteur agricole d'au moins 50 salariés** peuvent prétendre aux aides et services d'Action Logement. À cette condition générale d'accès s'ajoutent des critères d'éligibilité qui varient selon chaque dispositif.

Certaines aides d'Action Logement sont ouvertes à **tous les salariés**, indépendamment de la taille de l'entreprise. Des dispositifs bénéficient également aux demandeurs d'emploi, aux étudiants boursiers, aux retraités...

Aides d'Action Logement : dans quelles situations ?

Les prestations d'Action Logement s'adressent à la fois aux **locataires** et aux **propriétaires**. Elles sont pensées pour apporter des réponses pertinentes et ciblées aux besoins des salariés, dans de nombreuses situations : recherche d'une location ou colocation, projet d'achat ou de construction, difficultés financières, mobilité professionnelle, travaux de rénovation, adaptation du logement au handicap ou à la perte d'autonomie...

Action Logement : quelles aides pour les locataires ?

Action Logement pour les locataires, c'est à la fois une offre de logement social et un ensemble de dispositifs facilitant l'accès à la location dans le parc privé. Selon leurs ressources et leur situation, les salariés peuvent notamment bénéficier :

- d'un **logement social** ;
- d'une caution locative via la **garantie Visale** ;
- de l'avance **Loca-Pass** (ou Agri-Loca-Pass pour les salariés du secteur agricole) qui permet de financer un dépôt de garantie ;
- de l'aide **Mobili-Jeune** (ou Agri-Mobili-Jeune pour les salariés du secteur agricole) qui permet aux jeunes en alternance d'alléger le montant de leur loyer ;
- du **service d'accompagnement social** (ou de l'aide Agri-Cil-Pass-Assistance pour les salariés du secteur agricole) qui permet de bénéficier d'un suivi personnalisé auprès d'un conseiller en cas de difficultés. Ce dernier dispositif s'adresse également aux propriétaires.

En 2021, Action Logement a lancé sa plateforme de recherche 100 % digitalisée : AL'in. Pour un meilleur suivi, votre demande de logement social s'effectue intégralement en ligne, de la recherche d'un bien jusqu'à la signature du bail. Vos ressources ne vous permettent pas de prétendre à un logement social mais vous rencontrez des difficultés pour vous loger ? Accédez à un logement intermédiaire dans le parc locatif privé pour un loyer modéré, sans garant ni frais de dossier, grâce au site et à l'application mobile In'li.

Action Logement : quelles aides pour les propriétaires ?

Action Logement propose de nombreux services aux propriétaires et futurs propriétaires, qu'il s'agisse d'acheter un logement, de faire construire ou de réaliser des travaux :

- le **conseil en financement et en accession**, qui guide les futurs propriétaires dans leurs démarches et sécurise leur plan de financement ;
- le **prêt accession** (ou l'aide Agri-Accession pour les salariés du secteur agricole) pour financer une partie du projet d'achat ;
- le **prêt travaux amélioration** (ou Agri-Travaux pour les salariés du secteur agricole) pour financer des travaux de rénovation ;
- le **prêt travaux agrandissement** (ou Agri-Agrandissement pour les salariés du secteur agricole) pour financer la création d'une nouvelle surface habitable dans le logement ;
- le **prêt travaux pour l'amélioration de la performance énergétique** (ou Agri-Travaux pour les salariés du secteur agricole) ;
- le **prêt travaux pour l'adaptation du logement au handicap** (ou Agri-Travaux pour les salariés du secteur agricole).

Partenaire de votre vie professionnelle, vos représentants CFTC BP MED sont là pour vous accompagner et vous renseigner.



Vos Délégués Syndicaux



Valérie
ALLODI



Naoufel
BEN ALI



Jean-Philippe
BELOUZE



Ugo
VINCENT

C'est le bon choix